



TABLEAU DE SYNTHÈSE RELATANT L'UTILISATION DES DERNIÈRES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU
26 AVRIL 2018

09/03/2018

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les autorisations financières en cours de validité, accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, et l'utilisation faite de ces délégations en 2017.

Seules les autorisations d'attribuer des options de souscription d'actions et d'augmenter le capital en faveur des salariés ont été utilisées au cours de l'exercice 2017.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation en 2017
1. Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2017, résolution 18)	•Augmentation de capital : 150 millions d'euros •Émission de titres de créance : 7 milliards d'euros	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
2. Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (AGM du 27 avril 2017, résolution 19)	4 milliards d'euros	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
3. Augmenter le capital par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2017, résolution 20)	•Augmentation de capital : 85 millions d'euros ^a •Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros ^a	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
4. Augmenter le capital par « placement privé » (AGM du 27 avril 2017, résolution 21)	•Augmentation de capital : 20 % du capital sur douze mois et 70 millions d'euros ^a •Émission de titres de créance : 3 milliards d'euros ^a	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
5. Fixer le prix d'émission par offre au public, ou par « placement privé » sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée (AGM du 27 avril 2017, résolution 22)	10 % du capital par période de douze mois	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
6. Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2017, résolution 23)	15 % de l'émission initiale	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
7. Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une autre société ou de valeurs mobilières donnant accès à	10 % du capital ^a •Émission de titres de créance : 1,5 milliard d'euros ^a	27 juin 2019 (26 mois)	Néant

BOUYGUES SA

Siège social : 32 avenue Hoche • 75378 Paris CEDEX 08 • France
Tél. : +33 (0)1 44 20 10 00 • Fax : +33 (0)1 44 20 01 01 • bouygues.com



Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation en 2017
son capital, hors offre publique d'échange (AGM du 27 avril 2017, résolution 24)			
8. Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par Bouygues (AGM du 27 avril 2017, résolution 25)	<ul style="list-style-type: none"> •Augmentation de capital : 85 millions d'euros ^a •Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros ^a 	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
9. Émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de valeurs mobilières donnant accès à des actions Bouygues (AGM du 27 avril 2017, résolution 26)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros ^a	27 juin 2019 (26 mois)	Néant
10. Augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (AGM du 27 avril 2017, résolution 27)	5 % du capital	27 juin 2019 (26 mois)	4 725 897 actions créées le 27 décembre 2017 dans le cadre de l'opération d'épargne salariale Bouygues Confiance n° 9
11. Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (AGM du 27 avril 2017, résolution 28)	2 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,25 % du capital)	27 juin 2019 (26 mois)	2 570 800 options de souscription d'actions attribuées à 841 bénéficiaires le 1 ^{er} juin 2017
12. Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (AGM du 21 avril 2016, résolution 21)	5 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,1% du capital)	21 juin 2019 (38 mois)	Néant
13. Émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique (AGM du 27 avril 2017, résolution 29)	<ul style="list-style-type: none"> •Augmentation de capital : 85 millions d'euros et 25 % du capital •Le nombre de bons est plafonné au quart du nombre d'actions existantes. 	27 octobre 2018 (18 mois)	Néant

(a) avec imputation sur le plafond global visé au point 1